



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 19.09.2022
Et publication ou notification
Du 21.09.2022
P. Le Maire,
Le Directeur Général des Services
Francis CAYOL

N°DEL 2022_06_097_8

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2022

Objet : TOURISME

Délibération portant renouvellement de la dénomination Commune Touristique

Présents :

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Stéphanie MECHIN	Pierre MONETON
Jean-Michel VIGNAT	Laurence GIORGINI
Linda TRIBET	Julie HIVERT
Robert DALMASSO	Michaël REBOTIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU
Yves NONJARRET donne procuration à Bernard JOBERT
Michèle CAPDEVIELLE donne procuration à Robert DALMASSO
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER donne procuration à Stéphanie MECHIN
Adama LACLAVERIE donne procuration à Linda TRIBET
Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance : Madame Linda TRIBET

=====
Vu le code général des collectivités territoriales L. 2334-7 ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 et L 133-12 ;

Vu la loi 2006-437 du 14 Avril 2006,

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Vu le décret du 1^{er} août 2011, portant classement de la commune de LA CROIX VALMER en station de tourisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2015 prononçant la dénomination de commune touristique pour la commune de LA CROIX VALMER ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2020 portant classement dans la catégorie 1 de l'Office de Tourisme de LA CROIX VALMER ;

Vu l'obtention de la marque nationale qualité tourisme en date du 1^{er} Octobre 2021 ;

Considérant que la commune met en œuvre une politique d'accueil touristique active et de qualité ;

Considérant que la demande de classement porte sur l'ensemble du territoire communal,

Monsieur le Maire expose :

La commune de LA CROIX VALMER a été dénommée commune touristique par arrêté préfectoral du 13 janvier 2015. Il convient, à présent, d'engager une nouvelle démarche de demande de dénomination auprès de la Préfecture du Var.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- D'approuver le dossier de demande de dénomination de commune touristique annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, **Approuve la proposition qui lui a été faite**, à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

21 SEP. 2022

Le Maire

La secrétaire de séance,
Linda TRIBET

L. Tribet



Conseil Municipal du 15 septembre 2022
N° DEL 2022_06_097_8

